

Un dispositif d'accompagnement pour l'accueil des gens du voyage durant la saison estivale

Conformément à la loi, Lorient Agglomération met en place sur son territoire un dispositif estival pour accueillir les gens du voyage. Cette année, les communes d'Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Languidic et Lorient contribueront à la mise en conformité du territoire communautaire avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Dans le cadre de ses compétences et conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, Lorient Agglomération est tenue de mettre en œuvre chaque année un dispositif d'accueil estival, d'une part, des missions culturelles et, d'autre part, des regroupements familiaux.

Dès lors, Lorient Agglomération a l'obligation d'identifier un terrain de quatre hectares pour l'accueil des missions culturelles qui peuvent regrouper jusqu'à 200 caravanes durant une à deux semaines mais aussi trois terrains de un hectare pour accueillir les regroupements familiaux du 1^{er} juin au 31 août (environ 50 caravanes chacun).

Les terrains retenus doivent être enherbés, plats, permettre le raccordement à l'eau et à l'électricité et disposer d'une solution pour l'assainissement. Compte-tenu de ces critères il n'est pas aisé d'installer les accueils provisoires dans des espaces agricoles éloignés de tout raccordement, solution qui pourrait pourtant paraître à privilégier.



Antoine Pichon, Conseiller délégué en charge des gens du voyage précise les modalités d'accueil mises en place par Lorient Agglomération pour l'été 2021 « Outre le terrain d'Hennebont qui accueille les missions culturelles pour la 5^{ème} année consécutive (mais probablement la dernière), trois propriétés aux caractéristiques techniques requises ont été mobilisées pour assurer la conformité au schéma Départemental d'accueil des gens du voyage. Situés sur les communes d'Inzinzac-Lochrist, Languidic et Lorient, ces trois terrains permettront l'accueil des regroupements familiaux. Un dispositif d'information en temps réel des places disponibles sur chacun des terrains doit permettre aux forces de l'ordre d'orienter les groupes de caravanes vers les sites prévus ».

Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération estime que toutes les parties prenantes doivent assumer leurs responsabilités « En concertation avec les communes, Lorient Agglomération met en place des dispositifs d'accompagnement selon les moyens dont nous disposons pour empêcher au mieux les stationnements illicites. Le concours de la force publique ne peut être accordé par l'autorité préfectorale que si notre Agglomération est en règle avec la loi. Mais nous ne souhaitons pas laisser se développer un climat d'exaspération des habitants du territoire devant l'impunité des installations illicites et des dégradations connexes non réprimées. Ces situations exigent de la part de l'autorité préfectorale la plus grande attention en matière de respect de la loi et plus largement de respect de l'autorité de l'État. Les procédures d'expulsions seront systématiquement prises par l'Agglomération et les communes en cas d'installation illicite. Les autorités concernées seront immédiatement saisies pour que ces arrêtés soient appliqués dans les meilleurs délais ».

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

